



AfricAvenir

Fondation pour le Développement, La Coopération Internationale et la Paix

Située à Bonabéri, Ancienne route, face Hôtel Royal Palace

B.P. 9234 Douala Tél. : (237) 3392104, 955.53.29

Email : douala_africavenir@yahoo.com

www.africavenir.org

**« Stratégies de survie des populations camerounaises dans une économie mondialisée
– du secteur informel au secteur formel-
Comment nos populations s'en sortent-elles ou pas ?
5-15 septembre 2005 »**

La mondialisation de l'économie camerounaise : ses origines et ses conséquences durables

Prince Kum'a Ndumbe III, Professeur d'université¹

Le terme mondialisation est très en vogue aujourd'hui, il reflète, semble-t-il, l'évolution actuelle des échanges entre les pays, les continents et les peuples, une évolution grâce à laquelle les acteurs économiques de n'importe quel pays ou origine sont capables d'agir avec succès dans des sphères qui n'appartiennent ni à leur nationalité, ni à leur culture et y influencer le cours de l'économie et des finances, avec comme objectif essentiel le profit. J'affirme cependant que le terme mondialisation, même s'il caractérise assez bien les transactions instantanées passe-frontières de l'économie et des finances du 21^e siècle, non seulement n'est guère un phénomène tout à fait nouveau, mais cache une opération de domination des sphères géographiques les plus riches de la planète au détriment des sphères vulnérables et peu capables de défendre leurs intérêts dans la compétition mondiale actuelle.

1 – De l'esclavage transatlantique à l'amorce de la mondialisation du continent africain

L'exemple de l'Afrique et d'un pays comme le Cameroun sont des exemples qui soutiennent mon point de vue. Les économies africaine et camerounaise n'ont pas attendu le 21^e siècle pour être mondialisées. L'esclavage transatlantique qui a duré pratiquement pendant quatre siècles, soit du 15^e au 19^e siècles, a créé ce que l'on a appelé le commerce triangulaire. Après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, l'invasion de ce continent par des conquistadors européens, l'extermination des autochtones indiens par voie de génocide, la soumission inconditionnelle des survivants, l'étouffement puis la marginalisation de leur culture, les Européens créèrent d'immenses plantations pour mettre en valeur les nouvelles terres arrachées aux Indiens. Dorénavant, et de manière durable, l'Amérique n'appartiendra plus aux autochtones indiens, mais aux Européens.

¹ Le Prince Kum'a Ndumbe III est docteur en Etudes Germaniques, docteur en histoire, et professeur avec habilitation en sciences politiques. Après avoir exercé l'Université de Lyon II et à l'Université Libre de Berlin, il enseigne actuellement à l'Université de Yaoundé I. Il a créé la Fondation AfricAvenir à Douala (www.africavenir.org)

Fort de l'expérience de ces guerres gagnées sur tout un continent étranger, les Européens vont se diriger vers l'Afrique pour acquérir par intrigues, par achat ou par des guerres encouragées et fomentées des esclaves ou des prisonniers de guerre embarqués par la suite comme esclaves vers les plantations aux Amériques. Ces marchands d'esclaves vendront aux Africains des armes qui permettront à ceux-ci de s'entretuer et de fournir de grandes livraisons de prisonniers de guerre aux mêmes marchands d'armes. Ils vendront aussi de l'alcool, beaucoup d'alcool de mauvaise qualité, des miroirs et des objets de pacotille sans valeur. Les profits de ce commerce d'esclaves furent exorbitants, dépassant souvent plus de 500% de l'investissement en une seule cargaison. Pendant ce temps, les plantations européennes en Amérique produiront grâce au travail d'esclaves africains du sucre, du Rhum et du thé qui seront vendus sur le marché mondial, engendreront une énorme accumulation de capitaux chez les Européens d'Europe et d'Amérique. Forts de cette expérience, les immigrants européens feront la guerre à leur mère patrie pour se libérer de son emprise et jouir seuls des richesses de ce nouveau continent définitivement soumis. Les guerres des indépendances vis à vis de la mère patrie et les déclarations de souveraineté des nouveaux Etats d'Amérique sous l'emprise des immigrants européens vont se succéder : USA (1776), Mexique (1821), Brésil (1822), etc.

Mais cette dynamique de l'économie mondialisée entre l'Europe, les Amériques et l'Afrique, nourrie par des inventions technologiques diverses en Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens, va engendrer la révolution industrielle. Dorénavant, les machines produiront à la place de la masse d'hommes et de femmes mobilisés pour le profit. Dans ce contexte de révolution industrielle et économique, on n'a plus besoin d'esclaves des champs, mais de travailleurs d'usines. Cette révolution industrielle atteindra rapidement la vieille Europe tout comme l'Amérique devenue celle des Européens, surtout l'Amérique du nord. La guerre entre le sud des Etats-Unis des grandes plantations d'esclaves et le nord atteint par la révolution industrielle des machines s'explique aussi en partie par le besoin des Etats du nord à libérer la main d'œuvre d'esclaves africains des plantations pour l'embaucher dans les entreprises industrielles nouvellement créées. On le voit donc très bien, entre le 15^e et le 19^e siècle, le circuit économique entre les trois continents, l'Afrique, l'Amérique et l'Europe fonctionnait déjà comme dans une économie mondialisée, même si le drapeau national jouait encore un rôle déterminant et de référence essentielle, même si le rythme de la production et du transfert des capitaux, vue d'aujourd'hui, était d'une lenteur extrême.

C'est pour cela que j'affirme que l'économie africaine - et camerounaise en particulier - a été mondialisée dès la période de l'esclavage. Mais cette mondialisation vida l'Afrique pendant quatre siècles de femmes et hommes jeunes et vigoureux, de travailleurs spécialisés, d'intellectuels, de managers économiques, de leaders politiques, d'artistes de renom, d'inventeurs de techniques et de technologies, de médecins, de biologistes, de généraux d'armées, etc, tous réduits en esclavage, dépouillés de la maîtrise et de l'orientation de leurs génies. Ces vaillants fils et filles de l'Afrique furent dérobés de leurs personnalités, réduits en sous-hommes, en marchandise humaine, l'humanité leur fut déniée. Pendant qu'ils enrichissaient les Européens et les immigrants européens d'Amérique, l'Afrique fut incapable de les remplacer valablement et durablement dans leurs postes. Notre subconscient, ainsi que celui de l'Européen et des autres citoyens de ce monde a intériorisé l'esclave africain de la période transatlantique comme un sauvage illettré, sans connaissance, sans éducation, sans culture. Il appartient aux historiens d'aujourd'hui de déterminer la qualité, le nombre de millions d'hommes et de femmes dont l'Afrique s'est vidée pendant ces quatre siècles, d'apporter des lumières sur les responsabilités africaines et extérieures de cet exode

génocidaire qui a creusé le lit du recul déterminant de l'Afrique par rapport à son voisin européen., ce recul qui a transformé de manière durable le rapport de force entre les deux continents.

L'esclavage transatlantique projeta le continent africain dans une économie mondialisée que celui-ci ne parvint pas à maîtriser. L'Afrique perdit la bataille économique du commerce de l'esclavage, l'Europe et les Amériques, surtout les Etats-Unis en furent les grands bénéficiaires en réalisant un boom économique et financier importants, creusant ainsi un écart déterminant avec les économies africaines délabrées après ce commerce de mondialisation à sens unique.

Le commerce à la côte du Cameroun après l'esclavage

La révolution industrielle en Europe et en Amérique ne réclamait plus de main d'œuvre esclavagiste. Les machines qui venaient d'être inventées avaient plutôt besoin d'huiles diverses dont l'huile de palme, de matières premières comme le coton, le caoutchouc, les palmistes, le bois d'ébène. Les autres matières prisées depuis la côte camerounaises étaient l'ivoire, le cacao, les arachides, les noix de coco, la cola, les fruits exotiques et les peaux d'animaux, Le Cameroun lui importait le sel, les conserves, le tabac, les étoffes, des matériaux de construction, les outils métalliques et de fer, des armes et munitions, de la poudre et beaucoup de mauvais alcool. Les Européens se disputaient maintenant le commerce africain, non plus pour exporter des esclaves, mais pour sécuriser les matières premières et s'assurer de l'écoulement de leurs nouveaux produits manufacturés. Ainsi sera signée une déclaration antiesclavagiste entre les rois Camerounais et les Anglais le 10 juin 1840 pour interdire le commerce des esclaves sur la côte camerounaise. Cette déclaration sera confirmée par la loi du 14 janvier 1856 qui stipulera : « Al. 8. Les rois et chefs de Cameroun s'engagent solennellement à garder inviolée la déclaration antiesclavagiste convenue le 10 juin 1840 entre le Gouvernement de Sa Majesté et les rois du Cameroun, et à informer de la présence d'un négrier tout officier de Sa Majesté se trouvant dans les environs »²

L'export-import

Si en 1868 le Cameroon exportait 57.000 (imperial Gallons³) d'huile de Palme, en 1871 il en exportait déjà 145.000, 220.000 en 1873 et 800.000 en 1880 Quant à l'ivoire, le Cameroon exportait 2500 livres en 1869, 5000 en 1871, 7.600 en 1873, 12 à 15.000 en 1880. Pour les palmistes, 140 tonnes furent exportées en 1873, mais déjà 8.000 tonnes en 1880. La société allemande Woermann à elle seule avait exporté du Cameroon entre 1868 et 1884 960.000 (imperial Gallons) d'huile de palme, 22.600 livres d'ivoire et 140 tonnes de palmiste. Pendant ces années avant la colonisation du Cameroun, on pouvait recenser au bord du fleuve Cameroons (aujourd'hui Wouri) 57 sociétés britanniques de Liverpool, Bristol, etc., 26 sociétés allemandes de Hambourg, Berlin, Brème, etc. et quelques sociétés françaises et belges dans la région de la Sanaga-Ngoko. Avant la colonisation de 1884, les échanges commerciaux se passaient sur le fleuve, aux bords des bateaux, les Européens à l'exception des missionnaires n'ayant pas le droit de séjourner ou de s'installer sur la terre ferme, sauf autorisation spéciale d'un roi de la côte. Les commerçants européens qui gardaient le contact

² Pasteur J.-R. Brutsch, Les traités Camerounais, recueillis, traduits et commentés, in : Cameroun Français - Etudes Camerounaises, Nr. 47-48/mars-juin 1955, p. 21

³ 1 imperial Gallon ou « Kilogramm-Tonne » Palmöl correspondait à 1000 Kg en 1887 cf Buchner, 1887 op. cit, .p. 85

permanent avec leurs homologues camerounais résidaient dans des « hulks », des chaloupes avec toiture ayant jeté l'ancre dans le Wouri. Cependant, selon une convention du 17 décembre 1850 entre les Anglais et les Camerounais obtenue à l'issue d'une conférence au bord du bateau « Jackal », les Européens dont les factures n'étaient pas payées à échéance devaient être autorisés à poursuivre leurs débiteurs sur la terre ferme.

Surfacturation et politique usurière du prêt par les Européens

La pratique voulait que les Européens livrent la marchandise, soient payés immédiatement ou alors après un délai déterminé. Mais au fil des temps, une nouvelle formule, le « trust » s'installa. Si « trust » signifiait marchandise à vendre, ce terme désigna aussi la marchandise donnée à crédit. Or les prix pratiqués par les Européens étaient exorbitants, et la marge bénéficiaire des Camerounais s'amenuisait au fil des transactions. Un endettement programmé de manière vicieuse les rendait de plus en plus insolubles, et les mettait sous une pression telle que la dépendance vis à vis des commerçants européens devenait durable. Les Camerounais essayaient de desserrer l'étau par un « stop of trade », un arrêt des transactions avec les Européens sur le fleuve Wouri, comme le note un observateur allemand en 1874 : « Puis j'appris que tous les rois et chefs du Cameroun ont mis en application un arrêt total des transactions commerciales... Cette mesure vise à faire pression pour obtenir de meilleurs prix pour l'huile »⁴ Mais la résistance des Camerounais eut de moins en moins d'effet au fur et à mesure que le pouvoir des Européens s'affirmait sur la côte. Le Gouverneur allemand von Soden décrit lui-même dans un rapport du 22 avril 1886 le système du « trust », donc de la vente à crédit aux Camerounais ainsi : « Il s'agit au fond d'une forme d'esclavage pire que celle connue traditionnellement dans ce pays et ressemble à celle qui est pratiquée chez nous en Allemagne – je présente toutes mes excuses à Votre Excellence d'utiliser un mot fort - la pratique des usuriers professionnels et des tenants de bordels. Tout le système d'affaires est structuré de telle manière que même dans le pire des cas, le créancier gagne toujours. Ce pire des cas, c'est-à-dire l'insolvabilité définitive du débiteur est même programmé avec précision, et la nature de l'affaire consiste à repousser autant que possible le règlement définitif de la dette, pour exploiter à fond l'embarras et les faiblesses du client au profit du créancier. C'est pour cette raison aussi que l'on n'insiste pas sur le paiement total de la dette car ceci signifierait une libération pour le client. Au contraire, elle est retardée exprès par le créancier lui-même qui brandit sous menace le titre de créance quand la victime-client essaie de se libérer de ses chaînes. »⁵ Comme quoi, ce n'est pas aujourd'hui que l'endettement excessif des pays africains a commencé à être programmé par des échanges mondialisés pour une dépendance durable !

Le cadre juridique du commerce international à Cameroun: la Court of Equity

Une instance juridique, la « Court of Equity », instaurée par la loi du 14 janvier 1856, réglait les disputes entre Camerounais et Anglais ou Européens en général.⁶ Cette loi fut signée au bord du bateau anglais « Bloodhound » conjointement par les rois Bell (Lobe Bebe Bele ba Doo), avec résidence à Bonanjo, Priso Bell (Mbape Bele ba Doo), avec résidence à Bonabéri, le roi Akwa ((Mpondo'a Ngando), le roi Charley Dido ((Eyum Ebele), résidant à Deido : « al. 1. Une Cour d'Équité sera établie dans le fleuve Cameroun pour observation intégrale des lois

⁴ Lettre de Buchholz du 18.12.1874 au Prof. Peters, in : Buchholz, Reinhold, Reisen in Westafrika, hg. v. Carl Heinersdorff, Leipzig 1880, p. 201, 209

⁵ Bericht des Gouverneurs von Soden, 22.12.1886, RKA-N. 3827, Bl. 40f, voir aussi le livre de Stoecker, H. Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft, Berlin, 1960, tome I, p.36

⁶ Voir pour plus de détails Pasteur J.-R. Brutsch, Les traités Camerounais, *ibid.*, p. 20

et règlements qui suivent ; le tribunal se composera de tous les subrécargés, ainsi que des rois et commerçants de la place

Al. 5 – Les rois et chefs indigènes s’engagent non seulement à payer leurs propres dettes, mais encore à user de leur influence, chacun auprès des commerçants de son ressort, pour qu’ils en fassent de même ; en cas d’observation de cet article, ils seront passibles d’une amende fixée par le tribunal. »

La douane à « Cameroons »

Comme il y avait quatre douanes, dénommée « comey » par les Anglais et « Kumi » plus tard par les Allemands, celle de Bonanjo, d’Akwa, de Deido et de Bonabéri régies par chacun des rois, la loi du 14 janvier 1856 stipulera pour les bateaux qui mouilleront ces ports : « al. 13. Tout bateau arrivant dans le fleuve pour y commercer payera au roi du quartier devant lequel il veut jeter l’ancre, ou à son représentant, la valeur de 10 krus d’origine par 100 tonnes de capacité de bateau ; dans les cas particuliers, ou ceux d’agents résidant à terre, la taxe fixée – à l’année ou autrement – d’accord avec le roi ou son représentant du quartier où se trouvent leurs magasins, sous aucun prétexte une taxe ne sera exigée de ce même bateau par un autre roi ou représentant; en outre ledit roi ou représentant devra fournir audit bateau un magasin convenable, contre paiement de 4 krus. »

Ces douanes perçues par les rois s’élevaient encore en 1885 à 500 Krus⁷ (10.000 Marks allemands) pour King Bell (Ndumb’a Lobe), à 300 Kroo pour King Akwa (Dika Mpondo), à 150 Kroo pour Lock Priso (Kum’a Mbape) de Bonabéri et à 110 Kroo pour Jim (Epee) Ekwalla de Deido. On peut donner comme exemple d’évolution juste après la colonisation les années 1885 et 1886 selon le tableau ci-après :

Tableau 1

Douanes camerounaises sur le fleuve Cameroons (Wouri) en 1885/86
en Kroo camerounais /en mark allemand

| Nom du roi | Douane du 19 février 1885 en Kroo | Douane du 19 février 1885 en Mark | Douane 1886 en Kroo | Douane 1886 En Mark |
|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| King Bell (Ndumbe Lobe) | 500 | 10.000 | 500 | 10.000 |
| King Akwa (Dika Mpondo) | 300 | 6.000 | 260 | 5.200 |
| Lock Priso (Kum’a Mbape) | 150 | 3.000 | 110 | 2.200 |
| Jim Ekwalla (Epee Ekwalla) | 110 | 2.200 | 120 | 2.400 |

⁷ On trouve, selon les documents de l’époque, l’orthographe Kroo, Kru, crew, crue

La monnaie

On retrouve dans le texte de la conférence anglo-camerounaise du 17 décembre 1850 l'utilisation de l'unité d'échange « Kroo » utilisée sur la côte du Cameroun. Mais le Kroo n'était que l'unité monétaire des transactions avec les Européens. Pour les transactions commerciales à l'intérieur du pays – puisque les commerçants de la côte allaient chercher de la marchandise chez des producteurs ou d'autres intermédiaires du « hinterland » - l'unité monétaire était le « nbom » qui valait 12 bar, soit 50 Kg de palmiste. Ces prix ne s'appliquaient pas aux Européens à la côte.

1 nbom = 12 bar = 50 Kg de palmiste

Il serait opportun de fixer avec précision le temps de l'introduction de ces deux unités monétaires et d'étudier leur interconnexion.. Le Kroo destiné au commerce international était divisé en des unités plus petites, telles que :

1 Kroo = 4 Keg = 8 piggins = 16 bar = 20 Mark allemand = 100 Kg de palmiste (valeur 1884)

Tableau 2:

| | | | | |
|------|----|----------|------------|-------------|
| 100 | Kg | palmiste | = 1 Kroo | = 20 Mark |
| 25 | Kg | palmiste | = 1 Keg | = 5 Mark |
| 12,5 | Kg | palmiste | = 1 piffin | = 2,5 Mark |
| 6,25 | Kg | palmiste | = 1 bar | = 1,25 Mark |

Avec 1 Kroo, on pouvait en 1884 s'acheter 10 gallons d'huile de palme, 2 livres d'ivoire, 16 ballots à 2 yards de « Common Prints », 4 sacs de sel à 125 livres, 300 feuilles de tabac. Avec 1 Keg, on pouvait s'acheter 50 livres de palmiste, avec 1 piffin 5 bouteilles de rhum ou 25 maniocs, avec 1 bar on pouvait se procurer un poulet ou une bouteille de bière de Hambourg.

Nous verrons plus tard ce qu'il est advenu du commerce, de la douane et des unités monétaires de la côte du Cameroun une fois que l'ensemble du territoire du nouveau Cameroun passera sous domination coloniale allemande.

2.- La perte durable de la souveraineté en 1884

Entre 1840 et 1861, 10 traités, déclarations et conférences bilatérales furent signés entre les Anglais et les Camerounais de la côte. En effet, un consul anglais représentera la Grande – Bretagne à partir du 30 juin 1849 à la Baie du Bénin et du Biafra, région dans laquelle se trouve le « Cameroons ». La lecture de ces traités permet de dégager quatre axes :

- 1.- Les Anglais interdisent aux Rois du Cameroun le commerce d'esclaves et menace d'intervenir si cela n'est pas respecté.(conventions et traités du 10 juin 1840, 7 mai 1841, 25 avril 1842, 29 avril/1^{er} mai 1852)
- 2.- Les Anglais abolissent un certain nombre de rituels camerounais (traités et conventions du 11 mai 1842, 29 avril 1852, 19 mai 1858, 8 juillet 1859, 13 décembre 1861)
- 3.- La « mission civilisatrice » des missionnaires est protégée par ces conventions (29 avril 1852)
- 4.- les litiges commerciaux obtiennent un cadre de règlement (17 décembre 1850, 14 janvier 1856 – Court of Equity)

Si les Anglais peuvent interdire un commerce ou abolir des mœurs sur le territoire camerounais, cela signifie que leur pouvoir s'avérait déjà supérieur à celui des rois camerounais, même si ces interdictions et abolitions passaient par des traités et conventions bilatérales. En effet, les innombrables disputes entre les différents rois et chefs pour le contrôle des marchés à l'intérieur du pays et à « Cameroons Town », la ville de Douala, porte d'entrée et de sortie de tout le territoire les avaient tellement affaiblies que les Anglais devenaient comme un arbitre, en tout cas comme un partenaire puissant, vendeur d'armes à feu à la partie agréable aux intérêts britanniques. En cette fin du 19^e siècle, les Anglais tentaient de jouer les uns contre les autres pour assurer leur suprématie. Les Britanniques vantaient les performances de leurs pays aux rois camerounais, des princes du « Cameroun » ayant séjourné en Grande Bretagne⁸ louaient les mérites de la révolution industrielle à leurs parents, tout ceci faisait miroiter aux rois camerounais l'avantage d'un transfert de souveraineté à la Grande-Bretagne . En contrepartie, les rois espéraient la cessation des guerres fratricides, une paix durable dans le pays et un développement économique et industriel rapide.

Déjà dans sa lettre du 7 août 1879 dans laquelle le Roi Akwa se présente comme un serviteur de la Reine d'Angleterre et lui demande de bien vouloir prendre possession du pays, tout comme dans la lettre du 6 novembre 1881 signée conjointement par les rois Akwa et Bell et réitérant «que nous voulons que notre pays soit gouverné par le Gouvernement britannique »⁹, la faiblesse des régimes camerounais de la côte et la perte de souveraineté sont palpables. Le Consul Hewett cependant, dans une correspondance à Earl Granville du 14 janvier 1882, écrira que King Bell et King Akwa sont les rois les plus puissants de la région, mais qu'il « ne peut pas dire s'ils ont été mandatés pour transférer la souveraineté de leur pays et de leur peuple à un gouvernement étranger »¹⁰ La réponse des Anglais se fera attendre, et les Allemands qui convoitaient la région vont prendre les Anglais de court et signer rapidement un pré-traité et un traité avec les rois camerounais en juillet 1884. Que contenaient ce pré-traité peu connu, et surtout le fameux traité du 12 juillet 1884 ?

⁸ le Prince Manga Bell, fils de King Bell (Ndumb'a Lobe) avait séjourné à Bristol, par l'intermédiaire de la société R.W. King mais était déjà rentré à Cameroun avant l'âge de vingt ans. Il lisait et écrivait couramment l'anglais et allait à vélo avant 1884. Il se mettra à l'allemand dès la colonisation allemande. Cf. Max Buchner, Kamerun, Skizzen und Betrachtungen, Leipzig 1887, p.48,49,195

⁹ King Bell and King Aqua to Mr. Gladstone/Cameroun River, West Africa, November 6, 1881, published in: Africa, Nr. 1 (1885), Correspondance respecting Affairs in the Cameroun – with a Map, Presented to both the Houses of Parliament by Command of Her Majesty, February 1885, London, p.1

¹⁰ Consul Hewett to Earl Granville, 29, Fulham road, January 14, 1882, *ibid*, p.2

Les termes du prétraité de juillet 1884 signé par le Consul Impérial Emil Schulze

Il faut d'abord comprendre pourquoi les Allemands avaient hâte de signer un traité de transfert de souveraineté avec les rois de la côte du « Cameroun ». et pourquoi ils ont réussi à déjouer la vigilance des Anglais qui semblaient prendre tout leur temps. Bismarck, chancelier de la Prusse allemande, venait de réussir en 1871 la réunification d'une Allemagne longtemps divisée en d'innombrables petits Etats. Cette réunification fut possible grâce à plusieurs guerres méticuleusement programmées contre une Autriche qui voulait prétendre à la direction des Etats de langue allemande, contre le Danemark, mais surtout contre la France, cet ennemi héréditaire contre lequel on naissait pour assurer la revanche. En effet, la France ne voulait pas entendre parler d'un pays s'appelant Allemagne. Or Bismarck va fabriquer ce pays en éliminant l'Autriche de la prétention d'appartenir à l'Allemagne, voire à la diriger. Mais surtout, la France vaincue militairement, le chancelier Bismarck va faire proclamer l'existence de l'empire allemand à Versailles même, après la reddition de Paris du 28 janvier 1871. L'Allemagne existe donc, contre le gré de la France qui doit l'accepter et payer des réparations de guerre. Bismarck va ainsi faire du Roi de Prusse l'Empereur de toute la nouvelle Allemagne unifiée par le feu et le sang. Son souci premier sera dorénavant la consolidation de cette unité de l'Allemagne, le règlement des conflits entre Européens par la négociation. Il savait que si une guerre éclatait entre deux nations européennes, par exemple entre La France et la Grande Bretagne, l'Allemagne devrait prendre activement position. Or si à l'issue d'un tel conflit l'Allemagne perdait la guerre, elle serait obligée de restituer à la France l'Alsace et la Lorraine, et la France se ferait un plaisir de morceler à nouveau l'Etat allemand en plusieurs principautés autonomes qui seraient sous la coupe de Paris. Le chef de guerre Bismarck devient ainsi le grand chancelier de la diplomatie en Europe. Bismarck sera même contre toute ambition coloniale. Il préfère que les Anglais, les Français, les Belges et les Portugais se disputent les territoires outre-mer, et lui se contentera de jouer les arbitres pour que les disputes coloniales ne dégénèrent pas en guerre ouverte sur le continent européen. C'est ainsi qu'il convoquera la Conférence de Berlin de 1884/85 pour que les Européens s'accordent sur la navigation libre à toutes les nations européennes sur le fleuve Congo. Le Congo, en effet, était déjà une possession du Roi des Belges, mais restait un passage fluvial obligé pour le commerce des autres nations européennes ayant des intérêts en Afrique au sud de l'équateur. Bismarck n'a pas d'ambition coloniale, il estime même que c'est une entreprise qui coûterait trop cher au contribuable allemand. Mais les milieux d'affaire allemands, surtout les commerçants installés sur les côtes africaines et associés aux milieux bancaires, vont s'organiser et envoyer à Bismarck des mémorandums démontrant l'énorme rentabilité de possessions en Afrique. Bismarck finira par céder aux pressions. Or, les compétitions coloniales que l'on appellera « la course au clocher » (signifie : qui viendra et hissera son drapeau le premier pour réclamer sa souveraineté sur une région africaine et dire aux autres Européens de ne plus s'approcher ?) débouchent déjà sur des affrontements violents entre Européens en Afrique. Bismarck veut appeler tout le monde autour d'une table diplomatique pour régler les compétitions en Afrique. Et l'Allemagne alors ? demandent les hommes d'affaires allemands. C'est dans cette situation de course contre la montre que Bismarck va donner les pleins pouvoirs au Consul plénipotentiaire Dr. Gustav Nachtigal pour qu'il se rende en Afrique et ramène des traités de souveraineté signés par des rois africains dans ces régions où les commerçants allemands réclamaient des intérêts vitaux. Les instructions écrites de Bismarck seront très claires : Les traités de transfert de souveraineté devront être signés entre les rois africains et les commerçants allemands et non pas entre les rois et le Consul allemand, donc représentant de l'Empire allemand. Par la suite, ces commerçants devront, eux, transmettre cette souveraineté à l'Allemagne. Nachtigal débarque

ainsi en juillet 1884 à « Cameroons » et trouve la rivalité entre les commerçants allemands et anglais. Or les rois Bell et Akwa, eux, sont en négociation depuis 1879 avec la Grande-Bretagne pour ce transfert de souveraineté et attendent une réponse qui tarde à venir. Dans cette course, les Allemands font croire aux Camerounais qu'ils sont prêts à accepter les conditions de transfert de souveraineté des rois camerounais pour le transfert de souveraineté. En effet, les rois camerounais exigent que l'autorité représentant l'Etat allemand signe d'abord un document garantissant le respect des conditions camerounaises, avant la signature de tout traité. Les Allemands consentent, et le consul allemand au Gabon, Emil Schulze, arrivé au Cameroun le 9 juillet, signera un document le 12 juillet 1884, une espèce de pré-traité, garantissant les « vœux des Camerounais »¹¹. Ce document garantit les clauses suivantes :

- Les Européens n'entreront pas à l'intérieur du pays camerounais (« Bush/Hinterland ») pour faire du Commerce
- Tout le commerce avec les Européens se fera en export-import sur le fleuve Kamerun (Wouri)
- Les douanes des rois resteront en vigueur (4 douanes : Hickory Town/Kum'a Mbape, Didotown /Jim Ekwala, Akwatown/ Dika Mpondo, Belltown/Ndoumb'a Lobe)
- Les terres resteront propriété des Camerounais, même sous administration allemande
- Des impôts ne seront pas levés sur les animaux domestiques

Nous publions ici l'intégralité de cette garantie allemande, sorte de pré-traité peu connu des historiens :

Cameroon River, July 12th. 1884.

Our wish is that white men should not go up and trade with the Bushmen, nothing to do with our markets, they must stay here in this River, and then give us trust¹² so that we will trade with our Bushmen.

We need no protection, we should like our country to annex with the Government of any European Power.

We need no alteration about our Marriages, we shall marry as we are doing now.

Our cultivated ground must not be taken from us, for we are not able to buy and sell as other country.

We need no duty or custom House in our Country.

We shall keep bullocks, pigs, goats, fowls as it is now and also no duty on them.

No man shall take another mans wife by force or else a heavy fine.

We need no fighting and beating without fault and no imprisonment on paying the trust without notice and no man should be put to Iron for the trust.

We are the chiefs of Cameroons.

*The Imperial German Consul
Emil Schulze*

¹¹ « Wünsche der Kamerun-Leute », Cameroon River, July 12th, 1884, in: Max Buchner, Aurora Colonialis, Bruchstücke eines Tagebuchs aus dem ersten Beginn unserer Kolonialpolitik 1884/85, München, 1914

¹² Le terme « trust » signifie ici marchandise, marchandise donnée à crédit, et non pas confiance ou taxe, comme on le retrouve dans la traduction malheureusement fautive publiée dans le livre d'Adalbert Owona, La naissance du Cameroun 1884-1914, Paris, L'harmattan 1996, p. 202. Avec une traduction inexacte, l'interprétation du document aussi pose problème !

Comme on le constate, seul le consul allemand Emil Schulze avait signé ce texte pour engager son pays à respecter ces vœux des Camerounais. Ce texte ne porte la signature d'aucune partie camerounaise.

C'est une fois ces « vœux des Camerounais » garantis par la signature du Consul allemand que les Rois Dido, Bell et Akwa vont signer le traité de transfert de souveraineté. Le roi de Bimbia et Jim (Epee) Ekwalla de Deido signeront cependant déjà le 11 juillet, Bell et Akwa signeront le 12 juillet chacun un document séparé, même si chacun s'engage comme témoin sur le traité signé par l'autre roi. Il est donc faux, comme on le lit souvent dans certains livres, que le Roi Akwa aurait signé le traité, et que le roi Bell ne figurait que comme témoin. Les trois traités sont aujourd'hui disponibles. La seul roi qui refusera d'apposer sa signature sera Lock Priso de Hickorytown (aujourd'hui Bonabéri).

Le traité du 12 juillet 1884 ne reprend pas toutes les garanties stipulées dans le pré-traité. Les réserves retenues par le traité de transfert de souveraineté seront les suivantes :

- Les traités de commerce signés avec les autres puissances étrangères demeurent valables
- La douane reste au profit des rois camerounais
- Les terres cultivées demeurent les terres des Camerounais et de leurs héritiers
- Les droits de souveraineté, de législation et d'administration sont cédés aux Allemands
- Les coutumes camerounaises seront respectées pendant le temps de transition

Nous reproduisons ici le texte original :

„We, the undersigned independent Kings and Chiefs of the country called Cameroons situated on the Cameroos-river, between the River Bimbia on the North Side, the River Qua-Qua on the south Side and up to 4°10' North lat have in a meeting held today in the German Factory on King Aqua's Beach, voluntarily concluded as follows :

We give this day our rights of sovereignty, the Legislation and Management of this our Country entirely to Mr. Edouard Schmidt acting for the firm C. Woerman and Mr. Johannes Voss acting for Misters Jantzen & Thormählen, both in Hamburg, and for many years trading in this River.

We have conveyed our rights of Sovereignty, the legislation and Management of this our country to the firms mentioned under the following reservation :

- 1. Under reservation of rights of third persons*
- 2. reserving that all friendship and commercial treaties made before with other foreign governments shall have full power*
- 3. that the land cultivated by us now and the places, the towns are built on shall be the property of present owners and their successors*
- 4. that the Coumie shall be paid annually as it has been paid to the Kings and Chiefs before*
- 5. that during the first time the establishing and administration here, our country fashions will be respected.*

Cameroons the twelfth day of July thousand eight hundred and eighty four.”¹³

¹³ : Publié dans: Brackmann, Fünfzig Jahre deutscher Afrikaschiffahrt. Die Geschichte der Woermann-Linie und der Deutschen Ost-Afrika-Linie. Berlin 1935, après p.8 ; cf aussi : Stoecker, H., Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft II, S. 110, Berlin 1968, p.259.

Lock Priso (Kum'a Mbape) de Bonabéri dénoncera ce transfert de souveraineté à l'Allemagne, insistant qu'il fallait continuer à négocier avec les Anglais. Il dénoncera la corruption des rois lors de l'obtention des signatures du traité pour le transfert de souveraineté. Dans sa lettre du 28 août 1884 au consul allemand par laquelle il refuse de reconnaître la souveraineté de l'Empire allemand sur son territoire et demande aux Allemands d'enlever leur drapeau qu'ils ont fait flotter sur son territoire, il dit avoir refusé les nombreux cadeaux qui lui furent proposés pour obtenir sa signature.¹⁴ En effet, les autres rois avaient obtenus pour la signature les « dash » ou cadeaux suivants¹⁵ :

Roi Deido : (Jim (Epée) Ekwalla), obtient une promesse de 400 Kroo

Roi Bell (Ndumbe Lobe): obtient de l'Agent Schmidt un bon de la société Woermann d'une valeur de 1120 Kroo

Roi Akwa (Dika Mpondo) obtient avec ses notables de l'Agent Voss de la société Jantzen & Thormählen un bon d'une valeur de 1120 Kroo

Lock Priso n'était pas isolé dans son opposition à ce transfert de souveraineté. Dans une lettre à Woermann, son agent Eduard Schmidt écrit « Après notre entretien d'hier soir avec King Aqua, King Bell et Green Joss, sur ces points (du traité), les nègres d'Aqua et une foule de jeunes se dirigèrent vers la plage en criant et en vociférant les pires des menaces à l'endroit de King Bell et King Aqua, les accusant de vendre le territoire aux Allemands et de vouloir faire de la population des esclaves. Même ma plume hésite à écrire le genre d'insultes que nous étions obligés d'entendre...Malheureusement, ces processions d'insultes ne font que se répéter »¹⁶. Dans une autre note, le même Schmidt écrira : « Je suis resté jusqu'à 3 heures du matin chez King Bell, mais je regrette ne pas avoir atteint mon but, car King Bell avait une telle peur du refus et des menaces des siens et des Aqua qu'il déclara ne rien pouvoir faire sans le consentement de ses sujets. »¹⁷ Mais l'arrivée du bateau de guerre allemand « Möwe » le 11 juillet 1884 sur le Wouri rassura les rois pris par la peur. Plus tard, dans une note au nouveau gouverneur du « Kamerun » von Soden, l'assistant du Dr. Nachtigal et chargé des affaires allemandes au Cameroun, le Dr. Max Buchner, écrira en juillet 1885 : « Notre acquisition (du Cameroun) a engendré tellement de désagréments pour tous les rois et chefs camerounais qu'ils aimeraient, s'ils le pouvaient, annuler ces traités ». Ces oppositions déboucheront sur la première guerre entre Allemands et Camerounais du 10 au 22 décembre 1884, sous la direction de Lock Priso (Kum'a Mbape) Roi de Bonabéri, soutenu par ceux de King Aqua et King Bell qui refusaient de suivre leurs rois respectifs dans leurs engagements avec le Reich allemand. Le traité de paix après une guerre entre Camerounais et Allemands, donc le premier, sera signé 13 janvier 1885. Kum' a Mbape signera qu'il reconnaîtra désormais l'autorité de l'Allemagne. Il ne sera pas destitué par les Allemands et restera au pouvoir jusqu'à sa mort en 1916¹⁸. Les Allemands présenteront à la conférence sur le Congo à Berlin surtout ce traité pour revendiquer le Cameroun aux yeux des autres Européens réunis

¹⁴ Lettre de Lock Priso et ses notables au consul allemand, Hickory Town, August 28, 1884, in : Shirley G. Ardener, *Eye-Witnesses to the Annexation of Cameroon 1883-1887*, Ministry of Primary Education and West Cameroon Antiquities Commission., Buea, 1968, p.38-39

¹⁵ cf. Stoecker, H. *Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft*, I, op.cit. p. 68

¹⁶ Helmuth Stoecker, I, *ibid.*, p. 65

¹⁷ H. Stoecker, *ibid.*, p. 66

¹⁸ Dans plusieurs cas de résistance à la pénétration coloniale, les rois étaient tout simplement destitués par les officiers allemands et remplacés, comme ce fut le cas du Sultan Mohamma de Tibati, capturé, puis remplacé le 11 septembre 1899 par le Sultan Yerima Chiroma

autour de cette table de conférence où l’Afrique fut définitivement partagée. Le Cameroun ne fut pas annexé, mais devint un protectorat allemand, comme l’avait exigé Bismarck¹⁹.

Une fois les Allemands installés sur le sol camerounais dès 1884, comment vont-ils procéder pour asseoir leur domination durable, surtout leur suprématie économique ?

L’implantation des structures de domination politique, juridique et militaire

L’administration allemande se mettra rapidement en place, les consuls seront remplacés par le premier Gouverneur, Julius von Soden, qui sera en poste du 26 mai 1885 au 14 février 1891. A Berlin même, le poste de Directeur du département colonial au ministère des affaires étrangères ne sera occupé par Friedrich Richard Krauel que le 1^{er} avril 1890. Le Cameroun sera découpé en circonscriptions administratives, mais dans la réalité, il faudra conquérir militairement espace par espace, vaincre les différents royaumes camerounais de l’intérieur du pays, et imposer le drapeau et la loi allemandes. La « Schutztruppe », l’armée du protectorat, viendra au secours de la marine allemande déjà en place. Elle sera précédée dans sa création par l’institutionnalisation de la police par décision du 16 octobre 1891. Composée d’officiers allemands, de soldats-esclaves noirs achetés ou recrutés au Togo, au Bénin, au Nigeria, au Libéria, au Gabon et en Sierra Leone²⁰, et par la suite au Cameroun, la Schutztruppe achèvera la conquête militaire et assurera l’ordre colonial, mais les résistances à l’occupation allemande vont durer jusqu’à la première guerre mondiale.

Le droit des sociétés camerounaises va disparaître de la vie publique pour faire place au droit allemand qui deviendra le droit exclusif sur l’ensemble du nouveau Cameroun. La Court of Equity sera dissoute les Allemands. Les nouvelles institutions juridiques ne reflèteront ni la tradition du droit des Camerounais, ni sa philosophie, ni notre mentalité. Le droit colonial sera au service de la politique coloniale, donc de la restructuration de l’économie camerounaise. Les Camerounais et leurs intérêts seront marginalisés dans ce nouveau droit dont ils ignoreront les rouages et les centres de décision.²¹

L’administration, l’armée et la justice allemandes vont agir en synergie pour écarter les Camerounais du contrôle de leur économie et procéder à une restructuration durable qui fera de l’économie camerounaise une économie extravertie, tournée vers les besoins de l’extérieur, de la métropole européenne.

¹⁹ Les rois de la côte, eux, avaient préféré un transfert de souveraineté par annexion, et non par protectorat, afin de bénéficier des avantages comme toute autre région de l’empire allemand. Nachtigal le confirme dans un rapport du 16 août 1884 : les rois camerounais « connaissent très bien la différence entre un protectorat et une annexion et réclamaient avec force cette dernière. Ils savaient que seule l’annexion leur permettrait d’obtenir les avantages d’une administration civilisée, la construction des écoles, ceci leur tient particulièrement à cœur, ainsi que d’autres avantages. Or selon les hautes instructions de Votre Excellence du 19 mai, une administration directe n’est pas prévue par le gouvernement de l’Empire », in : Stoecker, H., I, p.67, cf aussi RKA Nr. 4202, Bl. 205

²⁰ Sur le sort de ces esclaves de l’Afrique de l’ouest devenus soldats au Cameroun, consulter : Adjai Paulin Oloukpona-Yinnon, La révolte des esclaves mercenaires, Douala 1893, Bayreuth African Studies Series 10, Bayreuth 1987

²¹ Sur le droit au Cameroun pendant la période coloniale allemande, voir : Dr. Ruppel, Die Landesgesetzgebung für das Schutzgebiet Kamerun, Berlin, 1912

La structuration de la domination économique

Pour asseoir leur domination, les Européens vont immédiatement s'attaquer au monopole commercial de l'import-export détenu jusque-là par les « Camerouns-Leute », les Duala. Ceux-ci avaient réussi à imposer pendant des siècles aux Européens de rester sur le fleuve Wouri et de ne pas pénétrer à l'intérieur du pays pour faire du commerce. Quant aux peuples de l'intérieur, les Duala avaient là aussi réussi à éloigner les autres du port. Ainsi, pouvaient-ils jouer les intermédiaires entre les Camerounais de l'intérieur et les commerçants européens bloqués sur le Wouri. Pour les obliger à céder leur monopole, les Allemands avec l'aide des Anglais vont organiser plusieurs blocus commerciaux, dont le premier aura lieu contre les Deido le 12 septembre 1884. Un autre blocus suivra en 1886 – cette fois-ci répondu par un contre blocus des Duala qui interdirent aux Européens même l'approvisionnement en eau potable et en bois de cuisine. En juillet 1889, douze sociétés allemandes et anglaises lancent un nouveau blocus de six mois contre les intermédiaires duala. En 1900, les Européens ont enfin pu établir 92 comptoirs à la côte et à l'intérieur du pays. Le gouverneur finira par interdire purement et simplement tout commerce aux Duala par arrêté du 19 juin 1895. Un autre arrêté de police du 22 mai 1895 interdisait aux Duala d'employer des ouvriers wey, disponibles dans la région. Les contrevenants étaient mis en prison. Les Européens obligeront les Duala à servir dorénavant de comptables et de vendeurs dans les comptoirs des blancs. La chasse qui rapportait beaucoup grâce au commerce de l'ivoire sera aussi interdite aux Duala par arrêté du 12 février 1900. Les Allemands peuvent donc, grâce aux comptoirs coloniaux camerounais²², fixer les prix partout où ils établiront leurs comptoirs, utilisant les travailleurs recrutés par la force des armes. Les Duala d'abord, les autres Camerounais par la suite, ne pourront devenir que de simples ouvriers, des « clerks » tout au plus.

La monnaie de troc dans les transactions commerciales, le « kroo » (kru, croo ou crew) sera aussi dévaluée systématiquement jusqu'à sa suppression et son remplacement par le Mark du Reich. En effet, le kroo qui se décomposait en 4 keg, 8 piggin, 16 bar valait 20 Mark en 1884. Le kroo fut très vite dévalué à 12 Mark, puis à 10 Mark, avant d'être remplacé par le Mark allemand par un décret du gouverneur du 6 avril 1894. Le Gouverneur Eugen von Zimmerer avait déjà été très clair le 4 février 1892: « Nos intérêts allemands conçoivent le protectorat par l'Allemagne au Cameroun comme la protection des intérêts des blancs contre la concurrence des noirs ». Les banques allemandes d'outre-mer naîtront et s'établiront au Cameroun.

Il en sera de même de la douane, appelée « kumi » à la côte camerounaise. Les rois Bell, Akwa, Deido et Lock Priso, devenus sujets de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, verront leurs douanes progressivement supprimées. La douane deviendra allemande. Cette douane de « Camerouns », de Douala, est restée jusqu'aujourd'hui encore la douane principale du Cameroun, puisqu'elle collecte à elle seule plus de 90% des recettes douanières actuelles au niveau national.

La politique des sociétés de concession

La puissance économique des Camerounais de la côte sera donc réduite à néant, et ces Camerounais seront mis au service d'une nouvelle économie dominée et orientée exclusivement vers la métropole coloniale. C'est ainsi que l'Allemagne va instaurer les

²² L'abréviation des comptoir français d'Afrique devint plus tard l'unité monétaire bien connue CFA !

grandes sociétés de concession, la « Société Nord-Ouest Cameroun » le 31 juillet 1899, allant de Fontem à Banjo, au capital de 4 millions de mark avec siège à Berlin, et la Société « Sud Cameroun », créée le 28 novembre 1898, élargie le 19 août 1905, allant de Akonolinga à Molundu, frontière avec le Gabon, avec une superficie de 81.597 Km², soit 1/5 de la superficie de tout le Cameroun allemand!²³

Mais pour pouvoir attribuer ces immenses territoires à des firmes privées allemandes, il fallait d'abord régler la question foncière. Et ce problème devait être réglé sur l'ensemble du territoire. Les Camerounais estiment que les terres leur appartiennent et qu'il n'existe pas de terres vacantes, chaque royaume ou communauté connaissant les frontières de son territoire. Les Allemands vont cependant déclarer par « Décret de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne du 15 juillet 1896 sur la création, l'acquisition et les donations ou ventes des terres de la couronne, ainsi que sur l'acquisition et les donations ou ventes des terrains dans le protectorat du Cameroun » que les terres camerounaises vacantes deviennent terres de la couronne allemande, donc appartenant à l'Allemagne, et seuls les fonctionnaires allemands, parfois secondés par les missionnaires, statueront sur le caractère vacant des terres. Le « Grundbuch », livre foncier, sera instauré et placé sous la juridiction allemande pour préserver des droits de personnes privées, européennes surtout, africaines dans certains cas. L'Empereur signera par la suite un autre « Décret de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne du 14 février 1903 sur l'expropriation de la propriété foncière dans les protectorats en Afrique et dans le Pacifique ». Le décret d'application sera signé le 12 novembre 1903. Dix ans plus tard, le 15 janvier 1913 à 16H50, le Chef de circonscription publiera à Douala un arrêté d'expropriation concernant 37 terrains entre Bonanjo et Akwa d'une superficie totale de 6 ha 77 a 28 m², même les terrains de Rudolf Duala Manga, roi des Bell, ne seront pas épargnés. La réaction des rois duala ne se fit pas attendre. Rappelant leur pétition du 8 mars 1912, ils adresseront le même jour de la publication de l'arrêté d'expropriation, donc le 15 janvier 1913, une requête en annulation de cette mesure administrative au Parlement allemand, le Reichstag, pour abus de pouvoir et violation de traité du 12 juillet 1884. Cette violation sera reprise en détail dans leur lettre de protestation du 20 février 1913. Les Allemands, devenus maîtres absolus du territoire, élimineront Duala Manga Bell et son compagnon Ngoso Din par pendaison le 8 août 1914.

Les immenses concessions cédées aux sociétés privées allemandes dépouilleront dans la réalité les camerounais de tous leurs droits et les réduiront à une pauvreté structurelle et durable.²⁴ C'est ainsi que naîtront les grandes plantations européennes aujourd'hui connues sous le nom de CDC qui ne seront pas là pour produire des denrées alimentaires pour nos populations, mais pour produire les matières premières dont les industries européennes auront besoin : café, cacao, banane, caoutchouc, huile palme, palmiste, etc. et dont nous ne maîtriseront ni la consommation, ni les prix. Les routes et voies de chemin de fer seront construites des lieux de ces plantations ou alors des réserves minières au port de Douala pour l'exportation vers l'Europe, et le terminus de Bonabéri jouera un rôle prépondérant pour ces exportations venant du grand nord, de l'ouest ou du territoire sous mandat britannique de l'époque, donc du nord-ouest et du sud-ouest. N'oublions pas que le pont du Wouri ne fut construit que de 1952 à 1954 ! Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le port de Bonabéri perdit au fur et à mesure son importance pour l'import-export ! La raison de construction des routes et chemins de fer sera l'acheminement vers le port de Douala des matières premières ou des produits agricoles nécessaires au marché de la métropole coloniale et la distribution à

²³ Pour l'espace français en Afrique, on notera qu'une société comme la CFAO fut créée en 1887 pour agir en Afrique et dans les Caraïbes, et qu'en 1905, elle démarra ses activités au Cameroun

²⁴ Sur les sociétés de concessions, voir l'étude de Johanda Ballhaus, surtout in : Stoecker, H. II, p.99

l'intérieur du Cameroun des produits manufacturés européens.. Les routes n'auront donc pas pour fonction le développement d'une économie interne du Cameroun au profit des Camerounais, mais la dynamisation d'une économie extravertie au service de la métropole.

La nouvelle conception du travail

Le travail lui-même dans cette nouvelle économie prend une toute autre dimension. Le Camerounais ne peut plus être un génie créateur d'économie, il ne peut plus penser l'économie de son pays, il devient le travailleur forcé dans le circuit économique d'un étranger venu pour son seul compte. Les lois interdisant aux Duala le commerce, la chasse, etc. et les obligeant à être des travailleurs et des clercs dans les comptoirs établis par le colonisateur blanc lui feront comprendre que dorénavant, il ne travaille plus pour lui-même, mais pour le blanc. Ainsi naîtra l'expression « ebol'a mukala », le travail du blanc, donc il ne se rend plus à son travail, mais au travail du blanc qui maîtrise le pays avec sa police et son armée. Les rois, devenus « Häuptling », chef ou « Oberhäuptling », Chef supérieur, deviendront des auxiliaires de l'administration coloniale qui devront sous peine de sanctions graves mettre à la disposition des sociétés coloniales des travailleurs pour les grandes plantations, la construction des routes, chemins de fer, etc. Le travail forcé sera ainsi institutionnalisé par la loi. Or, on ne force pas quelqu'un à travailler pour son propre compte ou pour son propre gain ! Ce travail de l'économie coloniale étant contre nature et contre l'intérêt des populations, celles-ci vont le fuir en masse, et le mythe du « nègre paresseux » va naître dans le mental des blancs. Les noirs passés à l'école du blanc reprendront ce mythe à leur compte. Il va aussi s'avérer rapidement que cette économie devenue l'économie officielle, - on va l'appeler plus tard l'économie formelle-, ne pouvait employer qu'une petite partie de la population active. La grande majorité de la population va se débrouiller, sans l'aide des infrastructures et des politiques monétaires et de crédit, dans une économie de survie qui va végéter sans aucune promotion. Cette économie informelle, dans laquelle le Camerounais peut être son propre promoteur, produira sans possibilité réelle de développement et d'expansion.

Dans la nouvelle économie imposée de l'extérieur, « le salaire annuel de 100 employés africains correspondait au salaire d'un cadre blanc moyen. Les frais de nourriture de 7 agents européens dépassaient ceux alloués pour 100 employés noirs », selon les prévisions budgétaires de la « Kamerun-Land-und Plantagen-Gesellschaft » (Société de terres et plantations du Cameroun) en 1898/99. Quand aux administrateurs de la « Gesellschaft Süd Kamerun » (Société Sud Cameroun), les jetons de présence d'une journée correspondaient au salaire annuel d'un ouvrier noir en 1899. Comme il fallait obliger les Camerounais à accepter ce nouveau système, les coups de fouet, les amendes en espèces et la prison furent institués comme éléments officiels de contrainte et d'humiliation publique. On mettait à nu les fesses du contrevenant, on le pliait sur un fût, les mains attachées, et on lui administrait publiquement 25 coups de fouets (fünfundzwanzig). Même les notables y passaient. La mort se répandait parmi les travailleurs des sociétés de plantation ou de constructions de routes et chemin de fer. Le nombre de morts passa de 139 (sur 1762 ouvriers) en 1909 à 170 (Sur 1660 ouvriers) en 1912 au sein de la société « Victoria-Pflanzung ». Sur une autre plantation, la « Prinz-Albert-Pflanzung », il y eut 186 morts sur les 496 ouvriers en 1912.

Un rapport de Monsieur Boeder, chef de district Victoria (Limbe) du 24 mai 1900 relate les raisons de fuite des ouvriers d'une plantation de tabac à Bibundi : « Nous avons fui parce que nous avons été roués de trop de coups par les blancs de Monsieur Becker du département de la plantation des tabacs. La personne concernée devait se coucher à plat ventre, pieds et mains

liés, et recevait ses 25 coups. Si une personne ne travaillait pas assez, elle était rouée de coups. Si quelqu'un avait des blessures aux pieds ou était malade, on le rouait de coups jusqu'à ce qu'il se mette au travail, mais il ne recevait pas de soins. Plusieurs des nôtres sont morts. Quand une personne était agonisante, le blanc le rouait de coups. Si nous déclarions la mort d'un des nôtres, il disait : « Quoi, il est mort ? Il ne veut seulement pas travailler ! » et il rouait le mort de coups. Si le mort ne bougeait toujours pas, alors, le blanc lui appliquait un bâton brûlant sur les tempes ou sur le visage. S'il constatait que cette personne était vraiment morte, alors, nous devions l'emmenner dans la brousse, mais nous n'avions pas le droit de perdre du temps pour l'enterrer.²⁵» Les décideurs comprendront plus tard que ces morts en série n'étaient pas rentables à long terme pour l'entreprise, et on apportera un peu plus d'humanité et de soins, sans changer fondamentalement les objectifs de la nouvelle structure. Voici comment le travailleur camerounais est entré dans l'économie formelle. Jusqu'aujourd'hui, 10% seulement de la population active y exerce !

Le rôle de la nouvelle école pour la nouvelle économie

L'école va aussi jouer un rôle important dans la restructuration de l'économie camerounaise dès la colonisation. En 1887 la Mission de Bâle comptait chez nous 172 chrétiens avec 96 candidats au baptême, 7 écoles et 238 élèves. En 1910, elle dénombrait 10.353 chrétiens, 2289 candidats au baptême, 247 écoles et 11785 élèves. Les catholiques, sous l'impulsion des Pères Pallotins de Limburg, s'établiront aussi au Cameroun en important eux aussi le christianisme dans son interprétation occidentale et eurocentrique. L'école laïque du gouvernement allemand débutera le 24 février 1887 avec 32 élèves sous la direction de Theodor Christaller à Bonamandone/Douala. Depuis, nous aurons parallèlement à l'évangélisation, l'école occidentale assurée par les missions et par l'Etat colonial ou postcolonial. L'une des missions principales de l'école sera le combat sans merci de l'héritage culturel, spirituel et religieux du Camerounais. Les églises utiliseront dans le contexte de ce combat la satanisation de toute spiritualité et religiosité africaines. Le salut, lui aussi, ne pourra venir que d'une religion importée, dans ce cas le christianisme, gérée dans et par la culture et la spiritualité du nouveau maître, le colonisateur. Il faudra dans cette éducation et évangélisation extraverties que le Camerounais éprouve non seulement de la honte, mais aussi une réprobation active de tout ce qui pourrait rappeler une spiritualité ou religiosité africaines. Son salut ne saurait venir que du Dieu adoré par le maître blanc, Jésus christ. ! Le nouveau converti camerounais assimilera petit à petit que Dieu lui-même est blanc, et que le diable est noir, que le blanc est bon, mais que le noir est méchant : Les Duala intérioriseront avec une profonde conviction cette maxime : « Mukala e bwam, mundo e bobe » (le blanc est bon, le noir est méchant). Cette diabolisation de soi-même et de son propre monde conduiront à une dévalorisation de soi-même. Or un être qui ne croit pas en lui-même, une société qui vit du complexe d'infériorité vis à vis des autres n'est capable ni de développement économique, ni de développement technique et technologique, ni de développement tout court !.

Quant à l'école, le contenu des enseignements, la méthodologie et le contrôle des connaissances assimilées restent essentiellement importés, extravertis et étrangers à notre environnement, à notre histoire politique, à notre droit, à notre philosophie, à notre culture et à nos prouesses scientifiques accumulées au fil des millénaires. L'introduction de l'école aura cette fonction principale: former de simples travailleurs au départ, puis des travailleurs qualifiés, et des cadres moyens pour l'économie coloniale. La place du colonisé sur le marché du travail est celle d'un exécutant.

²⁵ Pour tous ces détails, voir Stoecker, H., Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft, tome II, p. 149-281

J'évoquerai ici un exemple édifiant. Le cas du jeune Tube Metom, âgé de 10 ans et arrivé à Aalen, en Allemagne le 24 juin 1891 avec Duala Manga Bell pour devenir médecin, selon le vœu de son père, l'interprète David Metom, est assez révélateur. Quand en 1914 il s'agira de son orientation au lycée, le gouverneur du Kamerun, Zimmerer, écrira au Chancelier du Reich le 11 mai 1894 que « nous n'avons pas besoin d'un médecin noir à côté du médecin officiel blanc ». Malgré le bon bulletin de notes de Tube Metom dressé par l'école de Aalen et envoyé à la chancellerie du Reich, celle-ci écrira au maître de Metom, M. Oesterle le 12 juillet 1894, que « la formation de Tube Metom comme cuisinier est d'intérêt pour son utilisation ultérieure au Cameroun », ce qui sera respecté.²⁶

C'est surtout après les indépendances que l'école héritée de notre extraversion aura pour fonction la formation de cadres supérieurs capables de faire fonctionner le système de l'économie postcoloniale, mais résolument extravertie. La nouvelle école européenne n'aura donc pas pour but de permettre au Camerounais l'accès à une connaissance propre, basée sur les acquis scientifiques de son environnement, pour qu'il développe son pays en dehors de l'économie restructurée par la métropole. Le genre de connaissances acquises par le Camerounais dans cette école serviront à faire fonctionner la machine de l'extraversion économique et à consolider la dépendance économique vis à vis de l'extérieur. Au fil des ans, la majorité de ceux qui passeront par cette école inadaptée à un développement centré en premier sur la satisfaction des besoins des citoyens seront eux-mêmes rejetés du système de l'économie formelle extravertie. Même avec des diplômes, ils se retrouveront petit à petit dans l'économie informelle. Pour ceux des diplômés camerounais qui seront utilisés dans le système formel, le rôle essentiel qui va leur incomber sera celui de la promotion, de la vente des produits manufacturés à la métropole ou dans un autre pays industrialisé du nord²⁷, et celui de la maintenance surtout d'ingénierie de ces produits, dans le meilleur des cas sa reproduction sur place en cas de délocalisation des entreprises du nord vers l'Afrique. Notre structure économique actuelle ne prévoit pas vraiment que nos diplômés créent de leur propre génie les différents produits dont notre communauté aurait besoin pour satisfaire l'essentiel de ses propres besoins et se positionner avec originalité sur le marché mondial des biens et services.

3.- La durabilité de l'extraversion et de la mondialisation :

L'aperçu de l'histoire politique et économique à la fin du 19^e et au début du vingtième siècle qui a été présenté ici de manière quelque peu sommaire devait nous permettre de répondre à la question suivante: comment le Cameroun en est-il arrivé à une mondialisation de son

²⁶ Lettre du 12 juillet 1894 de la Chancellerie du Reich au Maître d'école Oesterle sur l'orientation de Tube Metom comme cuisinier, in : Christel Adick, Wolfgang Mehnert, Deutsche Missions- und Kolonialpädagogik in Dokumenten - Eine kommentierte Quellensammlung aus den Afrikabeständen deutschsprachiger Archive 1884-1914, IKO-Verlag, Frankfurt/Main-London, 2001, p. 440, voir aussi le point de vue du gouverneur du Kamerun Eugen von Zimmerer donné au Chancelier du Reich Caprivi le 30 août 1894 sur la formation des Africains envoyés en Allemagne, *ibid*, p. 445

²⁷ Pour les médicaments pharmaceutique achetés par les Camerounais par exemple, et selon le Journal « Mutations » du 28 septembre 2005, la distribution organisée des médicaments en 2005 est assurée à 85% par les 2 grossistes étrangers que sont Laborex et Ucpharm, les 2 autres groupes locaux, Campharm et Pharmacam se partageant les autres 15%. 400 pharmaciens camerounais assurent la distribution de ces médicaments importés. Les « pharmacies ambulantes » bouchent les trous, mais emboîtent le même pas, sauf quand ils vendent du « made in Nigeria ». Nos pharmaciens ont fait des études de pharmacie pour vendre les médicaments produits par les laboratoires des autres. Quant à nos ingénieurs, ils sont formés pour acheter et maintenir les machines et matériels fabriqués hors du continent. Quelle école ! Et dire que c'est le contribuable camerounais qui finance ainsi la pérennisation de sa propre dépendance !

économie avant même que le terme mondialisation ne fut utilisée, surtout au début du 21^e siècle ? Mais cet aperçu nous a aussi permis de comprendre que la mondialisation de l'économie camerounaise a été à sens unique, au profit des étrangers qui réussirent à s'emparer de manière durable des rouages politiques, juridiques, militaires et scolaires pour faire fonctionner une restructuration totale de notre économie, l'extravertir, jeter le travailleur camerounais hors du circuit de l'économie officielle, donc formelle et le contraindre de manière durable à une économie de survie, donc informelle, pendant que d'importants bénéfices sont enregistrés par des compagnies étrangères en surliquidité..

Cet aperçu de l'histoire politique et économique de notre pays devrait nous servir de canevas pour les interrogations que nous devrions soulever sur l'économie du Cameroun d'aujourd'hui. Pour savoir dans quelles mesures les choses ont évolué, je conclus en suggérant les questions suivantes à la réflexion de tous :

Question 1 : Les orientations fondamentales des économies africaines ou camerounaises aujourd'hui sont-elles conçues en Afrique ou au Cameroun ?

Question 2 : les grandes décisions sur les économies africaines et camerounaises sont-elles déjà prises en Afrique ou au Cameroun ?

Question 3 : Les monnaies dans les Etats africains ou au Cameroun sont-elles des monnaies nationales jouissant de la souveraineté des Etats ou sont-elles toujours des monnaies de comptoirs coloniaux ou de comptoirs mondialisés?

Question 4 : A qui appartiennent les terres et leur sous-sol (forêt, pétrole) dans les pays africains ou au Cameroun ?

Question 5 : Le droit gérant l'économie est-il toujours un droit importé et aménagé pour un pays africain donné ou est-il devenu dans sa conception, sa juridiction et ses institutions un droit fondamentalement africain ou camerounais ?

Question 6 : L'éducation professée dans nos écoles, lycées et universités et financée par le contribuable camerounais, tient-elle d'abord de notre héritage culturel et scientifique, de nos propres acquis techniques et technologiques, du développement de ceux-ci dans un contexte moderne ou s'efforce-t-elle plutôt à asseoir dans le mental et l'esprit de nos enfants les prouesses scientifiques, techniques et technologiques des anciennes ou nouvelles métropoles pour faire d'eux de simples exécutants ou des ingénieurs de maintenance dans une économie de dépendance mondialisée?

Question 7 : Le Camerounais d'aujourd'hui qui ne travaille pas dans le concept économique conçu de l'extérieur, exerce-t-il dans le secteur formel ou informel ?

De la réponse à ces réponses dépendra notre degré d'extraversion nocive ou le niveau de notre effort à gérer une économie centrée d'abord sur la satisfaction des besoins de nos citoyens. Le chemin, apparemment, est encore bien long !